

Travaux de rénovation de votre logement

La communauté de communes du Val d'Ay avec le soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'ADEME, propose un nouveau service public «**Rénofuté**», permettant d'accompagner les propriétaires du Val d'Ay dans leur projet de rénovation énergétique de leur habitation.



Pour ce faire, vous pouvez contactez un conseiller au 04 75 35 87 34.

Selon votre projet il vous proposera de vous mettre en relation avec un conseiller spécialisé pour un accompagnement technico-financier **Rénofuté** qui comprend :

- **La visite et le compte rendu Rénofuté**
La visite permet d'établir un état des lieux architectural et technique de votre logement et de discuter de votre projet de rénovation. Un compte rendu de visite vous est remis. Il permet de mettre en évidence les pistes d'amélioration thermique possibles, mais également d'indiquer les aides et subventions potentiellement mobilisables.
- **Solliciter des professionnels du bâtiment locaux Rénofuté**
Rénofuté vous propose un accès à une liste d'artisans Rénofuté. Vous pourrez alors contacter des professionnels locaux partenaires du dispositif et signataires d'une charte qualité.
- **Analyse de devis**
Votre conseiller Rénofuté vous aidera à comprendre les différents devis, les analyser ainsi qu'à vérifier leur conformité vis-à-vis des critères d'éligibilité aux aides.
- **Finaliser le plan de financement et constituer les dossiers**
Une fois les devis signés, votre conseiller Rénofuté vous aidera dans la constitution de vos dossiers de demande d'aides financières disponibles (Eco PTZ, CITE, ANAH, ...). Lorsque les travaux seront terminés, il sera à vos côtés pour réunir les documents permettant le versement des différentes aides.
- **Les aides apportées par la communauté de communes**
Selon l'ambition de votre projet de rénovation et jusqu'au 30 avril 2019, vous pourrez bénéficier d'une prime d'un montant de 1 500 à 4 000 € de la part de la communauté de communes du Val d'Ay.